

Une hausse d'impôts... qui facilitera des diminutions

L'invité

Christophe Reymond

Directeur du Centre patronal



Les sociétés multinationales dont le chiffre d'affaires atteint au moins 750 millions d'euros devraient dès l'an prochain être soumises à un taux d'imposition sur le bénéfice de 15% au minimum. Il faut pour cela que le peuple et les cantons adoptent dans quelques jours des dispositions constitutionnelles permettant à la Confédération de prélever un impôt complémentaire pour atteindre ce 15% dans les cantons où le taux est inférieur.

L'issue du scrutin ne fait guère de doutes. À l'exception du Parti socialiste qui a choisi la posture «Retenez-moi ou je fais un malheur», aucune force politique ne s'y oppose. Ce n'est pas seulement la *Schadenfreude* - toujours présente lorsqu'il s'agit d'imposer plus lourdement les multinationales - qui permettra au projet de passer la rampe.

Les votants se convaincront rapidement de ce que la Suisse serait stupide de ne pas appliquer ce nouveau standard international. Si elle n'adopte pas une taxation minimale de 15%, la différence pourra être imposée dans l'État où se trouve la société mère de l'entreprise, voire dans d'autres États où se situent des filiales. Alors, bien sûr, autant garder l'argent chez nous.

Cette évolution est loin d'être anodine. Elle témoigne d'abord de l'influence de certains processus internationaux auxquels la Suisse n'échappe pas. Le processus, en l'occurrence, est celui d'un «impôt minimum mondial», pour lequel l'administration des États-Unis s'est engagée avec force, entraînant sans difficulté l'OCDE, le «club» des pays développés, le G20, c'est-à-dire les principaux États industrialisés et émergents, puis à leur suite, bon gré mal gré, cent quarante autres États.

Le motif principalement mis en avant pour cette harmonisation internationale est le suivant: la numérisation et la mondialisation de l'économie rendraient insupportable la concurrence fiscale lorsqu'il s'agit d'imposer des grands groupes internationaux. Formulé de façon plus prosaïque, le raisonnement peut aussi s'énoncer ainsi: de nombreux États lourdement endettés souhaitent augmenter leur propre taux d'imposition et craignent de voir l'écart se creuser avec d'autres pays moins gourmands.

En Suisse, cet impôt complémentaire rapportera des sommes considérables (on parle de 1 à 2,5 milliards de francs). Les trois-quarts seront restitués aux cantons dans lesquels la charge fiscale des sociétés est inférieure à 15%. Grâce à ce mécanisme, ce sont des recettes supplémentaires par dizaines de millions qui rentreront dans les caisses de l'État de Vaud.

Voilà qui constitue une incitation de plus aux autorités politiques vaudoises d'abaisser la fiscalité des personnes physiques. Si l'attractivité de notre canton diminue en matière d'imposition des multinationales, que les autres contribuables en profitent!